



Dijon, vendredi 2 juin 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/03489

Pris en application :

Code des transports

Modalités d'exploitation (Ecluse 115-114Y à Ecluse 71Y)**Canal de Bourgogne****Regroupement de bateaux (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 02/06/2023 à 09:00 au 01/07/2023 à 19:00 - avec pour périodicité : Permanento **Canal de Bourgogne**

entre les pk 0,269 (Ecluse 115/114Y) et pk 91.479 (Ecluse 71Y)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voies d'eau sont informés qu'en raison de la forte affluence actuelle de bateaux navigants sur le canal de Bourgogne de Migennes à Rougemont, le regroupement de bateaux aux passages des écluses peut être mis en place.

Merci de votre compréhension.

Service(s) à contacter :

UTI Bourgogne, 1 chemin Jacques Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99

Date limite d'affichage :

02/07/2023

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Fabien MARQUIS

UTI Bourgogne

1 chemin Jacques Baerze - CS 36229

21062 DIJON CEDEX

Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99